ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 128688

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les revendications des artisans et de leurs organisations représentatives concernant l'égalité de traitement de tous les artisans au regard des cotisations sociales du régime de l'auto-entrepreneur. Les entreprises artisanales s'inquiètent, en effet, de l'inégalité des droits et des devoirs entre les auto-entrepreneurs et eux. Ainsi, les artisans payent, chaque année, des charges sociales relatives à leur protection santé et retraite alors même que les auto-entrepreneurs bénéficient d'une exonération totale ou partielle de ces obligations. Dès lors, les artisans et leurs organisations représentatives dénoncent une concurrence déloyale qui fragilise le secteur de l'artisanat. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour garantir l'égalité des obligations entre artisans et auto-entrepreneurs.

Données clés

Auteur : M. Olivier Dussopt
Circonscription : Ardèche (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 128688
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation
Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1457
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)